

Assureur-conseil : (V2003)
 CGPI ARKANISSIM FINANCE
 16 RUE ANATOLE FRANCE
 92300 LEVALLOIS PERRET
 Tél. : 01 40 89 90 00

M. et Mme STEPHANE ASSELAIN
 10 RUE DE L ALLEE VERTE
 91330 YERRES

Paris, le 2 mars 2010

**Lettre-avenant au contrat n°2418803
 PRIVILEGE GESTION ACTIVE CAPITALISATION**

Co-souscripteurs :

Monsieur STEPHANE ASSELAIN
 Madame ANNE MARIE ASSELAIN

Par la présente, Fortis Assurances confirme avoir effectué l'arbitrage ci-après à effet du 21 février 2010.

Supports	Situation avant arbitrage (1)	Arbitrage		Après arbitrage		
		Sortant (1) (2)	Entrant (1)	Situation (1)	Valeur de l'unité de compte (en euros)	Montant de la provision mathématique (en euros)
Fortis Trésorerie Jour	1,862	1,862				
Vision 360			45,740	45,740	166,94	7 635,84
Montant total						7 635,84

(1) : - en nombre d'unités de compte pour les supports en unités de compte

- en euro pour le fonds en euros

(2) : dont frais d'arbitrage gratuits

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeurs d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Le Directeur Général de Fortis Assurances,
 Alain Régnault

